

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 13 (1964-1967)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Communications présentées à la Société en 1964

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les recherches qu'il avait conduites à ce propos avaient fait de lui un des meilleurs connaisseurs de la politique au début du 17<sup>e</sup> siècle, et c'est ainsi que, le 4 mai 1950, il présenta à notre société une intéressante communication, sous le titre « Henri IV, Clément VIII et Genève au temps de l'Escalade », avant de publier, dans le tome 38 de nos *M.D.G.* (p. 189-472), la « Correspondance entre Henri IV et Béthune, ambassadeur de France à Rome, 1602-1604 ». C'est à ce titre que notre société, en élisant le P. Lajeunie au nombre de ses membres correspondants, lors de son assemblée générale du 22 janvier 1953, a tenu à honorer cet historien distingué.

### Faits divers

**PUBLICATIONS.** — La Société a publié en décembre 1964 la quatrième et dernière livraison (1963) du tome XII du *Bulletin*. Elle a fait paraître en outre le tome XLII de ses *Mémoires et documents*, série in-8, consacré à la thèse de M<sup>lle</sup> Anne-Marie PIUZ, *Affaires et politique, recherches sur le commerce de Genève au XVII<sup>e</sup> siècle*.

**BIBLIOTHÈQUE.** — La bibliothèque de la Société s'est enrichie par échanges et dons de 128 pièces nouvelles, soit 45 volumes, 5 brochures et 78 fascicules de revues.

Donateurs : Bibliothèque publique et universitaire, Cinémathèque suisse ; MM. P. Burgat, J.-D. Candaux, L. Dermigny, Librairie Droz S.A., baron Hugo de Haan, M. E. W. Monter, M<sup>me</sup> E. Piccard, M. S. Stelling-Michaud.

La Société a remis d'autre part à la Bibliothèque publique et universitaire 261 volumes et fascicules de revues.

### Communications

#### présentées à la Société en 1964

1366. — *Séance du 9 janvier.*

**La vie quotidienne d'un gentleman-farmer « genevois » au XVIII<sup>e</sup> siècle,**  
par M. Paul-F. GEISENDORF.

En 1960 entrant aux Archives d'Etat de Genève un fonds important, provenant de la famille de Budé qui l'avait conservé intact près de deux siècles, et composé pour sa plus grande part de la correspondance reçue par les frères Solier. Ceux-ci, qui étaient issus d'une famille huguenote du Rouergue et s'étaient enrichis surtout dans le commerce avec les Indes, s'étaient retirés dans notre contrée vers 1765. Tandis que Jean Solier allait s'établir à Vevey, son frère Marc,

demeuré célibataire, resta à Genève. Sa correspondance comprend quelque quatre mille pièces et présente un intérêt exceptionnel, du fait que nous ont été conservés ainsi non seulement les lettres, toutes inédites, de Samuel Engel (l'un des Bernois les plus instruits de son temps, et qui, après avoir été bailli d'Aarberg, puis d'Echallens, s'était retiré à Nyon), mais encore, ce qui est plus rare, les billets adressés à Solier par des gens de condition très modeste : son jardinier, par exemple, ou le palefrenier qui avait soin de son cheval confié à l'écurie du Manège, ou encore sa vieille servante, qui était affligée d'un mari dont un psychologue n'aurait aucune peine à analyser le caractère à travers la description qu'elle en a laissée.

Marc Solier, qui partageait ses loisirs entre le jardinage et la chasse à la bécasse, était fort casanier, ce dont ne manquent pas de se plaindre ses correspondants. Il passait une partie de l'année à Boisy, chez son neveu de Budé (qui avait épousé la fille de Jacques Solier), ce qui permit à ses voisins, les chartreux de Ripaille et les capucins du Chablais, sans parler des curés des paroisses proches, de faire souvent appel à sa générosité. L'on voit ainsi qu'autour de Genève, les relations entre gens de confessions différentes étaient devenues, au XVIII<sup>e</sup> siècle, courtoises et même amicales.

1367. — *Séance du 23 janvier (assemblée générale).*

Rapports de la présidente (M<sup>lle</sup> Christiane DUNANT), du trésorier (M. Alain PATRY) et du vérificateur des comptes (M. Albert RIVOIRE).

**Nouveaux vases grecs au Musée du Louvre, par M. Pierre DEVAMBEZ conservateur au Département des Antiques, Musée du Louvre.**

On se demande souvent pour quelle raison les musées, même lorsqu'ils sont déjà les mieux fournis, continuent cependant d'enrichir encore leurs collections. Trois acquisitions faites récemment par celui du Louvre aideront à répondre à cette question.

Le premier objet est une urne funéraire datant sans doute du milieu du septième siècle avant l'ère chrétienne, et demeurée en parfait état. Bien que le vendeur n'en ait pas révélé la provenance, on peut supposer avec vraisemblance que ce vase a été exécuté dans l'Italie du Sud ou en Sicile. Sa décoration lui confère un intérêt exceptionnel, puisqu'elle comporte sur une face des centaures qui ne sont pas encore fixés dans le type qui deviendra traditionnel et dont l'attitude traduit un raffinement inattendu, tandis que l'autre face représente la scène classique de Thésée tuant le Minotaure, mais avec un Minotaure enchaîné, tellement insolite que Pausanias, pour avoir décrit un objet semblable, a passé pour un témoin peu fidèle ; cette récente acquisition contribuera donc à le réhabiliter. Le décor ferait croire à une influence crétoise, qui s'est peut-être fait

sentir en Sicile, alors que les spécialistes avaient contesté jusqu'ici qu'elle se fût exercée sur l'ornementation des vases grecs.

Le deuxième vase, d'un type connu et datant de 410 avant J.-C., doit sa rareté à la technique de sa décoration ; le dessin sur fond blanc qui orne cette loutrophore s'écarte nettement des représentations habituelles des rites funéraires, et la liberté avec laquelle est traité le sujet, la délicatesse du trait aussi, font de cette œuvre d'art un objet unique.

Quant au troisième vase, s'il ne constitue pas une trouvaille inédite, il a été acquis par le Louvre parce que ce musée n'en possédait encore aucun spécimen malgré la richesse de ses collections. Remontant au troisième siècle, il est typique des produits de Centurippe en Sicile. Le goût très « napolitain » qui s'y manifeste pour la richesse ostentatoire, son exécution lourde, n'en font pas une œuvre d'art. Pourtant, il contribue, lui aussi, à donner une idée de ce qu'a pu être la peinture grecque, si prisée à son époque, mais dont nous ne possédons malheureusement plus aucun vestige, à la seule exception, justement, de la céramique.

Le Louvre a voulu acquérir, dans ces trois vases, des objets significatifs pour leur rareté plus que par leur beauté.

1368. — *Séance du 13 février.*

**Une page de l'histoire du vieux-catholicisme genevois (Eugène Michaud, Carteret et le Père Hyacinthe), par M. Raoul DEDEREN.**

Alors que l'effervescence suscitée par la publication du « Syllabus » de 1864 ne s'était pas encore calmée, survint l'annonce d'un concile appelé à se réunir en 1869. Avant même qu'il se fût ouvert, les deux camps en présence — tendance libérale contre ultramontanisme — s'affrontèrent violemment. Mais lorsque le Concile eût défini les deux nouveaux dogmes de l'infailibilité pontificale et de la juridiction universelle de droit divin du souverain pontife, une rupture devint inévitable. Les événements prirent cependant une tournure différente selon le pays considéré : alors qu'en Allemagne, l'opposition, où se rangeaient des évêques et des professeurs, était soutenue par Bismark pour des raisons politiques, en France, au contraire, où beaucoup d'évêques avaient jugé au moins inopportune la consécration de ces nouveaux dogmes, les décisions finales du Concile furent reçues avec une plus grande soumission. Pourtant, deux ecclésiastiques français, Hyacinthe Loyson et Eugène Michaud, tous deux prédicateurs à Paris, rompirent avec l'Eglise romaine.

En Suisse, l'émotion avait été d'autant plus vive que des raisons politiques s'y mêlaient, auxquelles s'ajouta à Genève un conflit de personnes entre Antoine Carteret et Gaspard Mermillod. Le gouvernement radical ayant fait voter une loi organisant l'Eglise catholique,

les catholiques libéraux se mirent en quête d'un conducteur qui pût leur tracer la voie à suivre dans ces circonstances nouvelles. Le Père Hyacinthe, à qui cet appel fut adressé, hésita d'abord à accepter, ne désirant pas, disait-il, assumer « un mouvement religieux mal défini, mêlé d'une politique contestable ». Il se laissa pourtant convaincre un peu plus tard, et vint donner ses premières conférences en mars 1873. Mais déçu du résultat de ses efforts, il préféra se retirer de nouveau le 4 août 1874. Les vieux-catholiques de Genève se tournèrent alors, et pour la deuxième fois d'ailleurs, vers Eugène Michaud. Celui-ci avait un programme d'action bien arrêté, clair et logique, et c'est pourquoi justement il déclina l'offre, toujours parce que le mouvement était trop mêlé de politique. Appelé à assumer un enseignement de théologie, Michaud alla se fixer à Berne, en 1876, où il devint vicaire épiscopal pour la Suisse romande d'Edouard Herzog, évêque vieux-catholique de Suisse. Ses fonctions le conduisirent fréquemment à Genève, et il apprit ainsi à connaître Carteret. Les deux hommes semblent s'être convenu rapidement, et ce qui a été conservé de leur importante correspondance les montre en étroite familiarité. Ayant eu l'occasion d'assister aux conférences de Michaud, Carteret cherchera lui aussi à l'attirer à Genève en lui proposant une chaire. A quoi Michaud répondit qu'il ne pouvait accepter qu'une situation sans équivoque, dégagée de toute préoccupation ou influence politiques. Il était encore trop tôt, apparemment, pour que cette condition pût être satisfaite. Quoi qu'il en soit, les documents retrouvés éclairent d'un jour nouveau et intéressant les rapports de Michaud avec Genève et expliquent mieux la psychologie des divers personnages qui s'y trouvèrent en présence.

1369. — *Séance du 27 février.*

**Les échanges entre la Pologne et la Suisse du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, par M. Sven STELLING-MICHAUD**

Analyse de l'ouvrage paru sous ce titre (Genève, 1964, 239 p. in-8) et présenté en hommage par l'Université de Genève à celle de Cracovie à l'occasion du sixième centenaire de sa fondation.

1370. — *Séance du 12 mars.*

**Quelques considérations sur l'élite politique en Suisse depuis 1848 (recherches sur les parlementaires), par M. Erich GRUNER, professeur à l'Université de Berne.**

Existe-t-il des constantes dans le recrutement des parlementaires quant à leur origine sociale, leur profession, leur type psychologique ? Des études ont été faites à ce sujet dans divers pays. Pour le nôtre, une recherche a été entreprise par M. Gruner, assisté d'un certain

nombre de collaborateurs recrutés dans toute la Suisse. Les constatations ici résumées sont fondées sur quelque mille cinq cents biographies individuelles.

Considérant d'abord la profession réellement exercée par les parlementaires, on relève pour la période de 1849 à 1900 une assez forte proportion (de 20 à 30 % au Conseil national) de chefs d'entreprise : industriels, commerçants, banquiers, proportion qui s'élève jusqu'à 25 et 40 % si l'on y ajoute les chefs de petites entreprises, comme les imprimeurs. Au XX<sup>e</sup> siècle, ce groupe diminue jusqu'à 10 %. Alors que les chefs d'entreprises occupaient, au début, dans notre parlement, une place plus importante que dans d'autres Etats européens, ils sont tombés au-dessous de la moyenne ces dernières décennies. Il est intéressant aussi de noter que cette diminution coïncide avec une baisse simultanée du pouvoir radical. Peut-être cependant n'est-elle qu'apparente, car on voit surgir dans le même temps le type des avocats d'entreprises faisant partie de conseils d'administration (comme les Schulthess, Obrecht, Rambert, Ador). Ont été fréquents aussi, parmi les parlementaires, les hommes appartenant aux professions libérales, et avant tout les avocats et les magistrats. Encore faut-il veiller ici à distinguer la profession apprise (car 50 % des parlementaires sont juristes de formation) de celle qui est réellement exercée. A cet égard, les Chambres fédérales ont toujours compté beaucoup moins d'avocats que le parlement français. On peut affirmer l'existence, dans notre pays, de grandes études politiques.

Dans les petits cantons, un autre type de notable est le médecin. Le politicien professionnel existe aussi, et il est apparu d'abord sous les traits du journaliste d'opposition comme Jacob Stämpfli. Depuis 1860, le rédacteur en chef de la *Neue Zürcher Zeitung* n'a pas cessé d'appartenir aux Chambres, et d'autres journaux pourraient être cités qui y ont été régulièrement représentés.

Des chances d'ascension politique sont liées aux professions de pasteur, d'instituteur, de clerc de notaire, d'artisan et d'ouvrier.

Si les aptitudes physiques ont pu jouer un rôle, ou la qualité de bon tireur, il faut observer que l'éloquence politique reste un des critères les plus décisifs. Mais il faut surtout rester fidèle à la parole du parti. Et la pire faute est de pécher contre les intérêts du canton représenté.

On peut se demander aussi s'il n'y aurait pas un phénomène d'hérédité : un quart des 1.500 politiciens considérés sont fils de pères politiciens, dont 100 étaient eux-mêmes déjà députés à l'une des deux Chambres fédérales. Il est vrai que, dans certains petits cantons, le choix est forcément restreint à quelques familles.

La filiation par l'étude d'avocats est presque aussi fréquente. Mais les sociétés d'étudiants jouent un rôle également important, particulièrement celles de Zofingue, d'Helvetia, et la Société catho-

lique d'étudiants. On sera peut-être surpris d'apprendre, en revanche, que la statistique ne démontre nullement une particulière influence des francs-maçons. Celle-ci est restée très localisée.

En conclusion, il ne paraît pas y avoir en Suisse de véritable type d'hégémonie, la souveraineté cantonale et la démocratie du référendum excluant tout monopole politique. Le type pur du combattant n'apparaît que rarement. Les signes les plus importants de l'élite politique suisse sont la solidarité avec le peuple et la disposition sincère à servir la chose publique.

1371. — *Séance du 9 avril.*

**La curieuse histoire d'un tableau donné à Genève par Napoléon Ier, par M. Maurice PIANZOLA.**

Enlevé à Nuremberg par un commissaire français, ce portrait de l'orfèvre Wenzel Jamnitzer a été remis à la ville de Genève le 25 ventose an XIII, sur arrêté des Consuls. Une étude attentive permet de l'attribuer au portraitiste Nicolas de Neufchâtel, qui séjourna à Nuremberg entre 1561 et 1573.

Paru dans *Genava*, n.s., t. XII (1964), p. 288-296.

**Une fête de la Restauration française à Châlon-sur-Saône le 18 avril 1814, par le baron Hugo DE HAAN.**

Dans la zone d'occupation qui lui avait été attribuée après la campagne de France, l'armée autrichienne avait fait appel à des administrateurs civils pour rétablir l'ordre dans les départements envahis et aussi, il faut bien le dire, pour y assurer la perception des contributions de guerre. Le baron Josef-Mathias von Haan de Vienne fut appelé à jouer un tel rôle, et ses papiers témoignent encore de son activité ; celle-ci fut bienfaisante si l'on en juge par les marques de reconnaissance qu'en donnèrent ses administrés d'un moment. L'un des documents conservés par la famille de Haan est le récit des fêtes qui célébrèrent à Châlon-sur-Saône la chute du « tyran » et le retour de Louis XVIII, mais surtout le rétablissement de la paix, la fin de la conscription et celle des emprunts forcés. M. Lavaut, sous-préfet, auteur de cette évocation enthousiaste, en était si satisfait qu'il invita tous les maires de son arrondissement à faire lire son récit pendant trois dimanches consécutifs aux fidèles assemblés à l'occasion de l'office religieux. Il est à croire cependant que, onze mois plus tard, alors que Napoléon, débarqué au golfe Juan, se dirigeait sur Paris, traversant précisément pour cela le département de Saône-et-Loire, les mêmes maires durent s'empressement de faire disparaître les vestiges compromettants de la jubilation de naguère, et c'est pourquoi le document conservé dans les papiers de la famille de Haan aurait quelque chance d'être désormais une pièce unique.

1372. — *Séance du 23 avril.*

**Le syndic Jean Cramer, historien de droit genevois, par M. Gottfried PARTSCH.**

Publié dans le présent *Bulletin*, p. 13-87.

1373. — *Séance du 12 novembre.*

**La Tour Magne, à Nîmes, par M. Georges ROUX, professeur à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Lyon.**

Depuis si longtemps que l'on s'interrogeait à son sujet, on n'était pas parvenu jusqu'ici à donner une explication satisfaisante de ce monument. Avait-il été une tour de défense ou d'observation? Si l'édifice a pu servir à cette fin, son architecture et sa position présentent cependant beaucoup d'anomalies, qui permettent d'affirmer qu'il n'a pas, à l'origine, été construit à cet effet.

Comportant quatre tambours octogonaux superposés, dont le premier, massif, ne servait d'ailleurs que de socle aux trois autres, la tour ne contenait pourtant aucun local où pussent s'abriter ou séjourner des soldats. On accédait à son premier étage, où se trouvait la porte d'entrée, par une rampe coudée de soixante mètres de long, supportant des marches larges et basses; un escalier raide et étroit lui succédait, menant au sommet. Tout cela excluait une destination militaire et évoquait plutôt un rite processionnel. Mais surtout, une telle description rappelle étrangement celle qu'au XII<sup>e</sup> siècle de notre ère, un historien et architecte arabe, dans un manuscrit conservé à Cordoue, a laissée du fameux monument, alors encore debout (car il ne sera détruit qu'au XIV<sup>e</sup> siècle), édifié au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. sur l'île de Pharos près d'Alexandrie, et qui, on le sait, n'était pas à l'origine un signal pour les navigateurs, mais une tour à feu, et, plus exactement encore, un autel à la déesse Isis.

Lorsqu'on se souvient que la colonie romaine fondée à Nîmes par Auguste en 31 av. J.-C. fut peuplée d'auxiliaires provenant en particulier d'Alexandrie, qui choisirent, pour emblèmes de la ville, un palmier et un crocodile assurément bien insolites en Gaule narbonnaise, et que le commerce de papyrus, produit égyptien, était une spécialité des commerçants nîmois, il sera bien permis de conclure, au moins par hypothèse, que la Tour Magne aurait été à l'origine un édifice consacré au culte d'Isis. D'autres indices encore concourent à donner du crédit à cette identification.

Les fouilles opérées ont permis d'élucider un autre problème encore. L'on savait que, sous Henri IV, un industriel enrichi s'était mis en tête, sur la foi d'une obscure prophétie de Nostradamus, de rechercher un trésor dans la Tour Magne. Dûment autorisé par un contrat en bonne forme, il évada le monument de l'intérieur, en en



retirant pierre par pierre la construction qui lui avait servi de noyau. Cela ne lui fut évidemment possible que parce que ces pierres n'étaient pas solidement jointes les unes aux autres comme elles l'auraient été par le fameux ciment romain. Des sondages pratiqués dans le sol du soubassement ont permis d'établir que ce premier édifice, antérieur à la construction romaine, était une tour gauloise de défense, d'un type bien connu, puisqu'il en subsiste encore, non loin de là, un autre exemplaire, partiellement ruiné. Enfin, des pièces de sculpture, de caractère assez fruste, également retrouvées dans ce sol, attestent que ce point élevé était déjà un lieu sacré pour les Gaulois.

1374. — *Séance du 26 novembre.*

**Souvenir d'un voyage en Iran, par M<sup>lle</sup> Ellen REIBOLD DE LA TOUR (avec projections lumineuses).**

Au voyageur cultivé, cet immense pays réserve des satisfactions de choix et lui propose le témoignage de plusieurs millénaires de civilisation. La Perse a été, de tout temps, une terre de transit, et par conséquent aussi de haute culture, attestée par les innombrables monuments ou vestiges encore visibles. On y rencontre aujourd'hui les représentants de peuples divers qui y vivent côte à côte, parmi les descendants des premiers conquérants indo-européens, les Aryens, et de leurs prédécesseurs autochtones.

L'amateur de l'Antiquité visitera avec intérêt et profit le musée archéologique de Téhéran, où il verra en particulier des figurines remontant au 6<sup>e</sup> millénaire av. J.-C., ainsi que des sceaux-cylindres (dont celui de Darius) et une belle collection de bronzes du Lauristan, datant de trente siècles.

Mais d'autres lieux exigent la visite de l'historien ou de l'archéologue, et avant tout Pasargades où se trouve le tombeau, impressionnant par sa majestueuse simplicité, du Grand Cyrus, Persépolis, qui fut la capitale de Darius et de Xerxès et présente les restes grandioses des palais et des temples de la dynastie achéménide, et Suse, qui était déjà une ville très ancienne lorsqu'elle supplanta la précédente dans son rôle de capitale de l'empire perse, qu'elle conserva encore quelque temps, sous les Séleucides, après la conquête d'Alexandre. Elle fut cependant ravagée au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Les fouilles qui y ont été pratiquées ont révélé que quatorze cités se sont succédé sur le même emplacement. Il faut rappeler à ce propos la découverte, au cours de ces fouilles, de la fameuse stèle reproduisant le code d'Hammurabi. Bien d'autres lieux de haute civilisation devraient être mentionnés, tels Chiraz, ou Ispahan (où l'on peut voir encore la tombe d'un oncle de J.-J. Rousseau), ou la très ancienne petite ville de Rez aux portes de Téhéran.

1375. — *Séance du 10 décembre.*

**Un avant-projet d'escalade: le plan de Briquemault en 1585, par M. Alain DUFOUR.**

Publié dans le présent *Bulletin*, p. 3-11.

**A propos d'un écrit anonyme du syndic Des Arts, en 1816, par M. Paul WAEBER.**

Joseph Des Arts, le magistrat le plus discuté sans doute de la Restauration genevoise, a fait paraître en 1816, sans nom d'auteur, un livre de 180 pages destiné à démontrer que « les principes de la Révolution française sont incompatibles avec l'ordre social ». Il y assurait que ce texte avait été rédigé en 1795 déjà, soit plus de vingt ans auparavant; certaines particularités permettent cependant de douter que cette assertion fût vraie de tous points. Mais ce qui est intéressant, c'est de se demander si Des Arts (car on ne peut douter que ce livre anonyme fût de lui) entendait, par cet écrit, engager le Syndic de Genève, ou s'il pensait ne s'y exprimer qu'en tant que particulier. Il est certain que le fond en est bien contemporain de la Révolution, donc d'une époque où l'auteur vivait en exil et très éloigné des charges officielles. Mais, une fois paru, le livre n'en a pas moins été envoyé à quelques hauts personnages étrangers, dont Metternich et Capo d'Istria, et aussi aux collègues de Des Arts dans le Gouvernement de la Restauration, dont Pictet de Rochemont, qui saisit cette occasion pour marquer le dissentiment fondamental qui le séparait, lui libéral convaincu, de ce magistrat ultra-réactionnaire.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER  
SUR L'EXERCICE 1964

*Dépenses*

	Fr.	Fr.
Frais généraux : loyers, séances, divers .		1.664,49
Frais de publication :		
Bulletin tome XII 3 <sup>me</sup> livraison 1962	3.290,—	
Bulletin tome XII 4 <sup>me</sup> livraison 1963	5.558,10	
Mémoires et documents tome XLII		
(solde) . . . . .	4.444,50	13.292,60
	Total	14.957,09

*Recettes*

Cotisations 1964, arriérées et dons . . . . .		4.948,50
Intérêts du fonds ordinaire . . . . .		670,95
Intérêts du Fonds Gillet attribués aux publications		817,20
Vente de publications . . . . .		4.148,46
Subvention de l'Etat de Genève pour la publication du Mémorial . . . . .		3.500,—
Excédent des dépenses . . . . .		871,98
	Total	14.957,09